

1 mai 1988

Camarades,

Droits de l'homme, droits des travailleurs !

Ces quelques mots essentiels nous suggèrent plein d'images. L'une d'elles nous ramène à la Révolution française qui permit une première concrétisation des Droits de l'Homme... et du citoyen. Mais de cette époque l'histoire nous rapporte aussi des noms et des événements qui allaient à contre-courant de ce mouvement social. Ainsi ce personnage : Isaac René Guy Le Chapelier (1754-95) avocat, député en 1789, qui rapporte la loi qui porte son nom. C'est un représentant de la grande bourgeoisie modérée, libérale, mais anti-démocratique. Avec ses semblables, il fait en sorte que tout le pouvoir arraché à l'aristocratie soit réservé aux possédants, aux riches; sa loi vise, au nom de la liberté d'entreprise, à interdire toute association entre gens de même métier, toute coalition ouvrière, interdit donc de se syndiquer, de faire grève.

A l'heure où je vous parle, même le dimanche, y'a plein de gens qui tentent de faire la même chose... bien que moins ouvertement.

A cette époque vit également un homme, philosophe nommé Hegel. Il élabore la méthode dialectique de l'approche des phénomènes, la théorie des contradictions. Il aura deux célèbres disciples : Engels et Marx.

Et puis, on fait un saut de puce dans l'histoire : quelques 100 ans plus tard, est adoptée la loi fondamentale de notre pays, de mon pays.. pardon la Constitution fédérale de 1874 qui nous régit encore aujourd'hui.

art. 4 : Tous les Suisses sont égaux devant la loi. Il n'y a en Suisse ni sujet, ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de famille.

art. 25 : Il est expressément interdit de saigner les animaux de boucherie sans les avoir étourdis préalablement.

art. 31 bis : La Confédération a le droit, lorsque l'intérêt général le justifie, en dérogeant s'il le faut au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, d'édicter des dispositions... pour remédier aux conséquences nuisibles, d'ordre économique ou social, des cartels ou des groupements analogues...

art. 34 : La Confédération a le droit de statuer des prescriptions uniformes sur le travail des enfants dans les fabriques, sur la durée du travail qui pourra y être imposée aux adultes, ainsi que sur la protection à accorder aux ouvriers contre l'exercice des industries insalubres et dangereuses....

art 41 :... la vente de matériel de guerre !

De la vieille histoire direz-vous ! Certains ont pensé qu'il fallait réviser totalement la Constitution, et y ont travaillé ! Que prévoyait ce projet :

art 2/3 : L'Etat encourage la participation des citoyens aux décisions politiques

art 8 : La dignité humaine est inviolable

art 9/1 : Les hommes et les femmes sont tous égaux devant la loi

art 16/2 : Les étrangers qui résident régulièrement en Suisse depuis plus d'une année peuvent prendre librement domicile sur tout le territoire national.

Et oui même ça, et c'est tout frais, de 1977 !

Qu'y a-t-il de commun entre ces trois volets, Le Chapelier, Hegel et la Constitution, et quelles relations entre eux et les droits de l'homme et des travailleurs?

D'abord que les hommes sont capables de réflexions d'intentions, d'accords fondamentaux sur une conception de l'homme et de sa dignité. Il y a consensus sur les valeurs et principes essentiels. Ensuite, que ces nobles conceptions, même inscrites dans la loi, sont battues en brèche et balayées allègrement par une autre logique, autrement plus implacable, celle du capitalisme, de l'ambition dominatrice.

Enfin, ces deux courants, forces inconciliables, sont continuellement en opposition et favorisent les contradictions que nous rencontrons tous les jours dans la défense de la dignité humaine et des travailleurs.

Le Chapelier et sa loi nous l'illustrent à une époque historique donnée. C'est aussi la manière dont nous vous proposons de comprendre que dans un pays aussi riche que la Suisse nous rencontrions autant de précarité. Car il est bien vrai, camarades, qu'il est de beaucoup plus confortable d'être un homme jeune, bien portant, suisse, habitant la région zurichoise que d'être une femme, enceinte, immigrante dans une vallée de nos montagnes. Notre société est en effet fondée sur des règles économiques impitoyables, la logique du système capitaliste n'est pas au service de la dignité humaine, elle est au service de la reproduction du capital, elle gratifie ses serviteurs, et piétine la plus grande masse des travailleurs, ceci d'autant plus lorsqu'ils empêchent d'accumuler en rond... les ronds.

Et, ainsi que débute notre Constitution, ce serait au Nom de Dieu Tout-Puissant, de l'égalité de tous les citoyens, notamment entre les hommes et les femmes, de la non-existence de privilèges liés à la naissance, etc. en vertu de nombreuses conventions internationales ratifiées, que ce pays accepte que nombre de ses habitants soient écrasés et rendus impuissants.

Soyons clairs, camarades, ceci se passe au nom du capital tout puissant, du libéralisme économique son serviteur, des ambitions dominatrices, de l'intolérance, du racisme. Il faut continuer à le dénoncer. Mais cela ne suffit pas à enrayer les misères de tous ordres subies par tant de travailleurs, ou ex... parce que chômeurs!

Nous devons redoubler de capacité de mobilisation et combativité car la masse des victimes du capitalisme augmente au fil des krachs et crises qui se succèdent au fil des mois. C'est pourquoi, et pour rester bien concrets qu'il est bon que nous réaffirmions haut et net que nous continuons la lutte.

- Pour des horaires de travail qui ne mobilisent pas exclusivement nos énergies les plus précieuses à la production de plus-values; nous réclamons 40h pour tous et nous voterons oui à l'initiative sur ce sujet.
- pour des rythmes de travail qui ne soient pas dictés uniquement par la rentabilisation des moyens de production mais par la nécessité vitale de pouvoir développer une vie sociale hors travail; non aux flexibilités tous azimuts, non aux nocturnes, fête hebdomadaire de la consommation sur le dos des travailleuses et des travailleurs du secteur de la vente
- pour un âge de la retraite où le travailleur tienne encore debout; non à toutes les attaques récentes contre l'âge fixé; oui à l'initiative pour la retraite à 60 et 62 ans qui sera votée en juin
- pour une fonction publique digne, efficace, au service de tous les usagers et pas seulement à disposition de ceux qui veulent s'en servir avec opportunisme.
- pour une égalité des citoyens, devant la loi certes, mais aussi dans les pratiques quotidiennes; non aux inégalités, particulièrement entre hommes et femmes.
- pour un cadre de vie au service de la personne humaine et de son harmonie, notamment à travers des possibilités de logement, des transports publics, des sources d'énergie, respectueux de l'environnement et des conditions de vie des travailleurs
- pour le libre exercice des droits syndicaux sur nos lieux de travail
- pour une protection sérieuse contre les licenciements rendue urgente et indispensable face aux restructurations, face aux spéculations dont sont l'objet les "surfaces industrielles".
- pour la suppression de tout statut précaire! Alors que la tendance actuelle est de les multiplier pour mieux assujettir un nombre grandissant de travailleurs aux besoins de l'économie et à l'arbitraire patronal
- dans la perspective de tout ce qui précède, le droit pour les jeunes de s'engager pour défendre leurs idées en vue de l'établissement d'un monde plus humain et conforme à leurs aspirations; en particulier la lutte pour des études et des formations professionnelles de qualité qui leur permettent de refuser de devenir à leur tour les jouets et les pantins des besoins de l'économie.

- et, pour conclure cette énumération, constater que nous ne serons pas des salauds vis-à-vis des demandeurs d'asile dont les cas sont bloqués. C'est en bonne voie, mais rien n'est résolu. Aussi nous réaffirmons notre ferme espoir, notre volonté qu'ils obtiennent leurs permis, et cela avant l'été

Voilà déjà Camarades une liste impressionnante d'engagements qui nous sont indispensables... et la liste pourrait aisément s'allonger.

Relevons, dans la conjoncture actuelle, d'autres nécessités, notamment celle d'éviter les divisions entre nous. Diverses tendances peuvent coexister dans le mouvement de défense des travailleurs, se révéler alternativement efficaces par leurs originalités, sans qu'il soit nécessaire d'en éliminer.

Nous exhorter ensuite à rester unis face à l'un des grands dangers que nous percevons qui consisterait à jouer le jeu des xénophobies ambiantes, à opposer les travailleurs étrangers aux travailleurs suisses, et réciproquement. C'est déjà immoral, certes. Mais surtout c'est faire fi d'une analyse de la réalité. La moitié des travailleurs de Genève est d'origine étrangère et un très grand nombre de ces travailleurs occupent des emplois qu'aucun Suisse ne convoite; ils connaissent des conditions de vie qui, comparative-ment à celles de la grande majorité des suisses, sont souvent scandaleuses et révoltantes. Or ces travailleurs ne font que réaliser leurs aspirations élémentaires : droit au travail, droit de faire vivre une famille, si ce n'est hélas, à vivre en famille, droit à la dignité, droit à la vie... tout simplement gardons-nous donc de nous laisser détourner de notre vraie cible ! Luttons contre le capital exploiteur, pas contre nos frères de sueur !

Souvenons-nous aussi qu'environ 10% de ces travailleurs étrangers sont des demandeurs d'asile ou des clandestins, fuyant l'horreur ou la misère pour sombrer dans la précarité. Funeste destin que de naître dans un pays pauvre, de crever de faim, d'absence de liberté, de sévices moraux et physiques.

Non, Camarades, pas de divisions, mais au contraire l'unité dans l'action pour dénoncer toutes les exploitations dont sont victimes les travailleurs.

Pour dénoncer aussi toutes ces parties du monde où les droits des travailleurs, certes, mais d'abord les droits de l'homme sont bafoués, piétinés. Nous n'allons pas les énumérer tous ici mais nous voulons exprimer notre solidarité avec les victimes en

- Afrique du Sud
- Turquie
- Peuple kurde
- palestiniens
- Afghanistan
- Erythrée
- Iran - Irak
- Chili
- Amérique centrale

et en Suisse enfin, car dans notre démocratie également on compte des bannis.

Aussi Camarades, et notre manifestation le démontre, fortifions nos volontés pour la lutte en faveur
des droits de l'homme
des droits des travailleurs
des droits démocratiques.

Charles FASEL SIT